



**Vous pourrez déduire (ou avoir un crédit d'impôts)  
66 % de votre cotisation de vos impôts 2016**

### Cotisations syndicales 2015-2016

A Force Ouvrière, être syndiqué c'est être confédéré, c'est-à-dire être en liaison avec l'ensemble des salariés de toutes professions.

Le montant indiqué ci-dessous inclut la carte syndicale et 12 timbres (**pour info, entre parenthèse le «prix de revient» de la cotisation après crédit d'impôts, donc ce n'est pas le montant à payer**). Pour les collègues travaillant à temps partiel, la cotisation se comptabilise au prorata de votre quotité de travail.

**Pour les syndiqués de l'an passé**, quelle que soit la date d'adhésion, la cotisation due est complète, donc celle indiquée dans le tableau.

**Pour les nouveaux syndiqués** qui se syndiquent en cours d'année :

- soit vous voulez adhérer depuis septembre, alors vous versez la somme indiquée.

- soit vous souhaitez ne payer qu'à partir du mois de votre adhésion, vous faites alors une règle de trois ! (montant total dû / 12 \* nombre de mois restant jusqu'à août inclus).

**Vous pouvez faire 10 chèques maximum** (si vous vous syndiquez en septembre), **9 pour octobre, 8 pour novembre...**

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Professeur des écoles classe normale</b>											
Adjoints	117 (40)	123 (42)	129 (44)	135 (46)	141 (48)	156 (54)	162 (56)	174 (60)	186 (64)	198 (68)	210 (72)
<b>Professeur des écoles hors classe</b>											
Adjoints	216 (74)	222 (76)	228 (78)	234 (80)	240 (82)	246 (84)	252 (86)				
<b>Instituteur</b>											
Adjoints	117 (40)	117 (40)	123 (42)	123 (42)	126 (43)	126 (43)	135 (46)	135 (46)	144 (49)	156 (54)	168 (58)

### Cotisations annuelles spécifiques

Etudiant en M1 : 33 € (12)      Contractuels temps plein : 96 € (34)      Disponibilité : 30 € (11)  
 Contractuels temps partiel : 48 € (17)      CUI, EAP, EVS... : 36 € (13)      Congé parental : 36 € (13)  
 Retraité : 126 € (43)

**Temps partiel : cotisation égale au pourcentage de temps partiel**

### Avec votre cotisation, vous recevrez

- ✓ Avec votre carte, et sans augmentation des cotisations, vous pourrez bénéficier d'une protection juridique dans le cadre de vos fonctions (remplaçant l'Autonome). Une économie non négligeable.
- ✓ Votre carte syndicale et vos timbres.
- ✓ Le **mémento du SNUDI FO 93**, réservé aux syndiqués, avec des informations pratiques pour votre carrière, votre vie familiale, mis à jour chaque année...
- ✓ Un récapitulatif des **prestations sociales** (aides diverses...)
- ✓ Une **lettre aux syndiqués régulière** et des **mails spécifiques et plus précis** vous informant de l'activité de votre syndicat et des informations pour votre carrière...
- ✓ Vous serez prévenus **en priorité** des résultats des différentes CAPD (promotions, exeat, mouvement...)



### Bulletin d'adhésion individuel à retourner à

SNUDI FO 93 - Espace M. Nilès - 11, rue du 8 mai 1945 - 93000 BOBIGNY  
 Tel/fax : 01 48 95 43 73 - Email : snudifo93@gmail.com  
 Site : www.snudifo93.net

**Prénom :** ..... **Nom :** .....

Titulaire     Stagiaire\*     Contractuel     AVS-EVS-CUI-EAP

Fonction (adj, Dir, IMF, Psy, TR, etc.) : .....

Poste spécifique (Clis, ULIS, SEGPA, UPE2A, etc) : .....

Travail à temps partiel : ..... % (tous les stagiaires sont à 100 %)

Corps (Instit, PE, PE HC) : ..... Echelon : .....

Ville d'exercice : .....

Ecole (élem, mater) ou établ. d'exercice : .....

Adresse personnelle : .....

Complément d'adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Email : .....

**Souhaitez-vous être correspondant FO dans votre école ?**

J'adhère au SNUDI FORCE OUVRIERE en versant la somme de :

..... € en ..... chèques.

A ..... le .....

Signature :

**Chèque(s) à l'ordre du SNUDI FO 93**

\* Les étudiants fonctionnaires stagiaires (mi-temps) sont au 1er échelon), les professeurs des écoles stagiaires (plein temps) sont au 3e échelon. **Tous les stagiaires, même à mi-temps en classe, payent une cotisation complète, le salaire étant à taux plein.**